

VALIDATION D'UN INVENTAIRE COMMUNAL DE ZONES HUMIDES ET DE SON COMPLEMENT SUR LES ZONES U ET AU DU PLU

L'an 2016, le 18 novembre, le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais s'est réuni à Caulnes à 14h au siège de la communauté de communes du Pays de Caulnes, sous la présidence de Monsieur Dominique RAMARD, président de la Commission Locale de l'Eau.

Etaient présents :

M. Dominique RAMARD, Dinan Communauté
M. Yves CHESNAIS, EPTB Rance Frémur
M. Yves LEMOINE, CC du Pays de Du Guesclin
M. Rémi MAILLARD, Dinan Communauté
M. Mickaël CHEVALIER, CC du Pays de Caulnes
M. Jean-Luc DUPAS, Chambre d'Agriculture 22

M. Pascal GIRAULT, EDF
Mme Sophie GUYON, Conseil départemental 35
M. Claudine KEROMNES, MISE 22
M. Patrick LUNEAU, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
M. Alain MACQ, Eau & Rivières de Bretagne

- Nombre de membres titulaires en exercice : 20
- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres représentés (pouvoir) : 0

Assistaient également à la séance :

Mme Marie-Renée GINGAT, CC Bretagne Romantique
M. Claude ROBION, Plouër sur Rance
M. Harold RHETORET, région Bretagne
Mme Nathalie OLIVIERO, SM du BV du Linon
M. Xavier LAURENT, CŒUR Emeraude

Mme Anne LEGEAY, animatrice SAGE Rance Frémur
Mme Alice LANDAIS, animatrice SAGE Rance Frémur
Mme Typhaine BERTHOU, animatrice SAGE Rance Frémur
M. Gautier MEHEUST, animateur SAGE Rance Frémur

Le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais approuvé en 2013 demande aux communes d'identifier les zones humides (disposition n°17) sur l'ensemble de la commune et de réaliser un inventaire exhaustif sur les parcelles U et AU du Plan Local d'Urbanisme. La CLE doit apprécier la qualité de ces Inventaires afin de vérifier la cohérence des Inventaires à l'échelle du périmètre du SAGE.

Mme Typhaine BERTHOU, chargée de mission au SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, présente aux membres de la CLE l'Inventaire des zones humides de Miniac Morvan et son complément sur les zones AU dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.

Il est ainsi indiqué, après expertise :

- Que l'Inventaire des zones humides de Miniac Morvan a bien été mené selon le protocole demandé par la CLE.
- Que toutes les zones AU du futur PLU de la commune de Miniac Morvan dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais ont été prospectées en respectant le protocole du cahier des charges de la CLE.

En conséquence, M. le Président propose de valider l'inventaire des zones humides de la commune de Miniac Morvan.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS SAGE Rance Frémur –CLE du 21 septembre 2016

LE BUREAU DE LA CLE, APRES AVOIR ENTENDU,

- **Valide à l'unanimité l'Inventaire des zones humides de la commune de MINIAC MORVAN et son complément sur les zones U et AU**

- **M. le Président précise que les inventaires reflètent l'état actuel de la connaissance : ils tendent vers l'exhaustivité mais des cours d'eau peuvent avoir été oubliés. De ce fait, les Inventaires ne sont pas opposables à la police de l'eau.**

- **Par son article 3, le règlement du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais révisé interdit la destruction des zones humides. Les zones humides concernées par cet article sont toutes celles répondant à la définition en vigueur du code de l'environnement, qu'elles aient été préalablement inventoriées ou non.**

Dominique RAMARD
Président de la CLE du SAGE
Rance Frémur baie de Beaussais



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS SAGE Rance Frémur – Bureau de la CLE du 18 novembre 2016

VALIDATION D'UN INVENTAIRE COMMUNAL DES COURS D'EAU

L'an 2016, le 18 novembre, le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais s'est réuni à Caulnes à 14h au siège de la communauté de communes du Pays de Caulnes, sous la présidence de Monsieur Dominique RAMARD, président de la Commission Locale de l'Eau.

Etaient présents :

M. Dominique RAMARD, Dinan Communauté
M. Yves CHESNAIS, EPTB Rance Frémur
M. Yves LEMOINE, CC du Pays de Du Guesclin
M. Rémi MAILLARD, Dinan Communauté
M. Mickaël CHEVALIER, CC du Pays de Caulnes
M. Jean-Luc DUPAS, Chambre d'Agriculture 22

M. Pascal GIRAULT, EDF
Mme Sophie GUYON, Conseil départemental 35
M. Claudine KEROMNES, MISE 22
M. Patrick LUNEAU, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
M. Alain MACQ, Eau & Rivières de Bretagne

- Nombre de membres titulaires en exercice : 20
- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres représentés (pouvoir) : 0

Assistaient également à la séance :

Mme Marie-Renée GINGAT, CC Bretagne Romantique
M. Claude ROBION, Plouër sur Rance
M. Harold RHETORET, région Bretagne
Mme Nathalie OLIVIERO, SM du BV du Linon
M. Xavier LAURENT, CŒUR Emeraude

Mme Anne LEGEAY, animatrice SAGE Rance Frémur
Mme Alice LANDAIS, animatrice SAGE Rance Frémur
Mme Typhaine BERTHOU, animatrice SAGE Rance Frémur
M. Gautier MEHEUST, animateur SAGE Rance Frémur

Le SAGE Rance Frémur baie de Beausais révisé, approuvé en 2013, demande aux communes d'identifier les cours d'eau dans leur périmètre. La Commission Locale de l'Eau doit apprécier la qualité de ces inventaires afin de répondre à la disposition 1 du SAGE révisé. Pour ce faire, une méthode d'analyse des inventaires comportant deux parties a été élaborée. Cette méthode a été validée par la CLE plénière le 28 février 2014. La première partie de la méthode permet de juger du respect du cahier des charges proposé par la CLE dès 2004. Dans la deuxième partie, différents outils et une vérification sur le terrain permettent d'évaluer si des cours d'eau ont été oubliés.

Mme Typhaine BERTHOU, chargée de mission au SAGE Rance Frémur baie de Beausais, présente aux membres de la CLE l'inventaire de cours d'eau de MINIAC MORVAN. Après expertise, cet inventaire validé par le conseil municipal présente une restitution conforme aux demandes de la CLE.

M. le Président propose de valider ces inventaires.

LE BUREAU DE LA CLE, APRES AVOIR ENTENDU,

- ➔ Valde à l'unanimité l'Inventaire des cours d'eau de la commune de MINIAC MORVAN
- ➔ M. le Président précise que les Inventaires reflètent l'état actuel de la connaissance : Ils tendent vers l'exhaustivité mais des cours d'eau peuvent avoir été oubliés. De ce fait, les Inventaires ne sont pas opposables à la police de l'eau.


Dominique RAMARD
Président de la CLE du SAGE
Rance Frémur baie de Beausais